

Service émetteur : Mission Pilotage, financements, évaluation

Affaire suivie par : [REDACTED]

Courriel :
Téléphone : [REDACTED]

Ref :
PJ : Rapport de visite

Date : 22/03/2022

Objet : Suivi d'inspection de l'EHPAD Edmard Lama

La directrice générale
de l'agence régionale de santé
et
Le Président de la Collectivité
Territoriale de Guyane

[REDACTED]
Directeur du Centre hospitalier de
Cayenne

Monsieur le Directeur,

L'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Edmard Lama a fait l'objet d'une inspection en mai 2017 et d'une visite conjointe de l'ARS et de la CTG le 19 octobre 2019.

Nous avons commandité une nouvelle visite de l'EHPAD les 03 et 04 novembre 2021 afin de réaliser un état des lieux de la situation au regard des recommandations précédemment formulées et de produire un rapport exhaustif. Ce document est joint en annexe au présent courrier.

Cette visite a représenté un travail de préparation important pour vous et vos équipes. Nous vous remercions pour l'accueil que vous avez réservé à nos agents qui se sont accordés sur la richesse des échanges qu'ils ont eu avec les professionnels de l'EHPAD.

Il en ressort des constats de la mission une amélioration des conditions de vie des résidents sur le plan matériel et de l'organisation des soins, qui doit être pérennisée.

Néanmoins certains manquements de nature à compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique et/ou le moral des personnes accueillies persistent.

La mission note :

- L'absence de l'individualisation de la prise en charge
- Des insuffisances dans l'application de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Des difficultés dans la mise en œuvre du projet d'animation
- Une gouvernance inadaptée à celle d'un EHPAD

Nous savons que, depuis cette visite, des progrès ont déjà eu lieu, notamment l'installation d'un comité bientraitance. Ces progrès ont même fait l'objet de remerciements de la part d'une association d'usagers.

Au regard des conclusions figurant au rapport, et sous réserve des récentes avancées dont vous nous ferez part, nous vous demandons désormais de concentrer vos efforts sur les thématiques suivantes :

Priorité n°1 : le projet d'animation

- Renforcer l'activité d'animation en proposant un projet adapté aux besoins de chacun, en vue de favoriser l'autonomie et rompre l'isolement social du résident.
- Rédiger un véritable projet avec des modalités d'évaluation et des moyens pluridisciplinaires dédiés
- Etablir un véritable projet d'activités sociales et thérapeutiques précisant les modalités suivantes : moyens, temps dédiés et évaluation
- Recentrer le rôle des animateurs dans une approche pluridisciplinaire
- Faire le point sur l'activité de [REDACTED]

Priorité n°2 : la gouvernance de l'établissement

- Renforcer l'encadrement de l'établissement en augmentant le temps de travail de [REDACTED] sur l'EHPAD.
- Donner davantage d'autonomie à la direction dans le processus de recrutement et dans la gestion de l'EHPAD

Priorité n°3 : le respect des droits des résidents et l'individualisation de la prise en charge

- La sensibilisation du personnel aux outils de la loi 2002.2
- Renforcer la formation du personnel sur le projet de vie individualisé
- Projet d'établissement : mieux organiser l'implication de l'ensemble de l'équipe
- Favoriser et encourager l'implication des familles dans la prise en charge.
- Développer la communication en direction des familles : mobiliser les ressources internes et externes dans le cadre d'un travail de co-construction autour du résident.

Nous vous invitons désormais à nous présenter, avant le 15 juin 2022, et plus tôt si vous le souhaitez, les avancées déjà mises en œuvre et le plan d'actions pour continuer à améliorer la qualité et l'individualisation de la prise en charge au sein de votre établissement. Ce plan d'action devra comporter des échéances. Vous pouvez vous référer en tant que de besoin aux préconisations figurant dans le rapport.

Nos équipes se tiennent à votre entière disposition pour vous appuyer dans ce travail.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

La directrice générale
de l'ARS Guyane
Clara de Bort

Le Président
de la Collectivité territoriale de Guyane
Collectivité
territoriale
de Guyane
Gabriel Serville